

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL34

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« ou »

insérer le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.